

## Assemblée Générale du 8 juin 2026

### Ordre du jour

---

1. Accueil
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 juin 2025
4. Présentation des membres nouvellement affilié-es
5. Billet de la Co-Présidence
6. Comptes 2025 et rapport de la vérification des comptes
7. Budget 2027
8. Crédit exceptionnel pour les négociations cantonales tarifaires de psychothérapie
9. Élections et fins de mandats
10. Présentation de la FSP : négociations tarifaires et psychologie appliquée – *par Stephan Wenger (membre du comité) et Muriel Brinkrolf (Directrice)*
11. Présentation de Zeynep Ersan : chargée de communication et lobbyisme
12. Divers

## COMPTES AVP 2025

CHARGES D'EXPLOITATION		COMPTES 2024	BUDGET 2025	COMPTES 2025		
Charges de personnel	<b>Charges de personnel</b>	Salaire secrétariat général	-85'339.00	-96'000.00	-92'404.00	
		Salaire assistantat de direction	-38'367.80	-36'000.00	-39'006.00	
	Comité et commissions		Dédommagement coprésidence	-9'500.00	-9'500.00	-9'500.00
			Dédommagement membres comité	-4'100.00	-10'000.00	-6'080.00
			Dédommagement trésorière + vérification comptes	-2'090.00	-1'620.00	-1'660.00
			Dédommagement membres commissions	-6'020.00	-9'500.00	-2'880.00
	Charges sociales		AVS, AI, APG, assurance chômage	-15'589.60	-30'000.00	-14'980.95
			Assurance accidents	-352.45		-51.15
			Assurance indemnités journalières en cas de maladie	-9'200.90		-2'269.00
			Prévoyance professionnelle	-4'276.10		-15'858.10
Autres charges personnel		Frais de recherche de personnel	-2'843.03	-3'000.00	-3'135.15	
		Frais de formation continue	-150.00		-2'702.50	
		Mandats externes		-8'000.00	-5'544.52	
Indemnités effectives		Frais de repas et transports	-6'908.11	-8'500.00	-7'953.20	
		Frais délégués FSP+CP	-3'082.00	-2'000.00	-2'066.60	
		Frais AG AVP	-9'596.56	-8'000.00	-800.00	
		Frais retraite AVP	-783.00		-2'757.75	
		Frais conférences et soirées	-606.00		-3'111.65	
		Autres charges de personnel	-315.40	-900.00	-309.85	
Autres charges d'exploitation	Charges de locaux	Loyer	-13'200.00	-13'200.00	-13'200.00	
		Location des salles Ch. de Mornex	1'798.80	1'000.00	6'174.00	
		Frais entretien locaux (ménage)	-3'689.85	-3'000.00	-5'925.51	
	Entretien, réparation et remplacement	Frais entretien machines de bureau (photocopieuse)	-1'212.95	-1'000.00	-564.96	
		Frais matériel/interventions informatiques		-1'000.00	-655.09	
	Assurances, Taxes, autorisations, licences	Assurances entreprise et ECA	-381.10	-500.00	-1'051.55	
		Licences et abonnements	-2'595.97		-1'596.61	
	Énergie et déchets	Electricité et chauffage	-746.85	-700.00	-557.95	
	Admin et informatique	Matériel de bureau	-1'155.50	-2'000.00	-2'602.89	
		Littérature professionnelle	-44.10	0.00	0.00	
Frais téléphone		-1'128.80	-1'500.00	-323.97		
Frais de port		-1'054.40	-1'000.00	-425.70		
Frais hébergement Internet, licences et maintenance		-165.05	-3'000.00	0.00		
		Adhésion SUD	-13'140.00	-15'900.00	-13'140.00	
Cotisations	Cotisation GIRT	0.00	-4'600.00	0.00		
	Autres cotisations (ASLOCA)	-250.00	-120.00	-130.00		
		Honoraires pour la comptabilité	-9'349.20	-9'000.00	-10'693.80	
Honoraires	Honoraires pour le conseil juridique	0.00	0.00	0.00		
	Honoraires pour mandats ponctuels	0.00	-4'000.00	0.00		
		Frais brochures membres et rapport d'activités	0.00	-3'000.00	0.00	
Marketing	Frais de publicité et charges média	-575.00	-2'500.00	-183.55		
		Amortissements (machine de bureau 40%)	-600.00	-320.00	-400.00	
Amortissement		Frais de banque	-243.15	0.00	-232.00	
		Produits financiers	1'550.85	1'000.00	317.85	
Charges et produits financiers		Impôts sur la capital	-2'569.10	-4'523.95	-3'433.30	
		Impôts sur le bénéfice	-4'552.60		-8'707.90	
<b>Total charges d'exploitation</b>			<b>-252'423.92</b>	<b>-291'883.95</b>	<b>-270'403.35</b>	
	BUDGET réserves	Réserves en cas d'imprévus 15%		<b>-44'082.59</b>		
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
Produits nets		Cotisations membres actifs	334'835.00	330'000.00	342'296.00	
		Pertes sur cotisations, variations du ducroire	-16'527.50		-5'915.00	
		Escomptes	-3.20		-5.85	
		Produits exceptionnels	4'200.00	6'000.00	0.00	
<b>Total produits d'exploitation</b>			<b>322'504.30</b>	<b>336'000.00</b>	<b>336'375.15</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
<b>BENEFICE NET</b>			<b>70'080.38</b>	<b>33.46</b>	<b>65'971.80</b>	
<b>Commentaires</b>						
<ol style="list-style-type: none"> <li>1 Absence d'APG durant un semestre 2025, renouvellement du contrat</li> <li>2 Augmentation des prestations LPP</li> <li>3 Changement pour une seule AG, location de la salle FARP uniquement</li> <li>4 Répartition des frais avec FARP sur 2 ans</li> <li>5 Mise à jour du fichier des membres avec mouvement comptable des cotisations dues</li> <li>6 Impôt sur le bénéfice, au vu du résultat 2025, pas mis au budget</li> </ol>						

**BUDGET 2027**

CHARGES D'EXPLOITATION		COMPTES 2025	BUDGET 2026	BUDGET 2027		
Charges de personnel	<b>Charges de personnel</b>	Salaire secrétariat général	-92'404.00	-96'000.00	-89'000.00	
		Salaire assistantat de direction	-39'006.00	-45'000.00	-36'000.00	
	<b>Comité et commissions</b>		Dédommagement coprésidence	-9'500.00	-9'500.00	-9'500.00
			Dédommagement membres comité	-6'080.00	-10'000.00	-8'000.00
			Dédommagement trésorière + vérification comptes	-1'660.00	-2'090.00	-1'660.00
			Dédommagement membres commissions	-2'880.00	-8'000.00	-4'000.00
	<b>Charges sociales</b>		AVS, AI, APG, assurance chômage	-14'980.95	-18'000.00	-16'000.00
			Assurance accidents	-51.15	-500.00	-300.00
			Assurance indemnités journalières en cas de maladie	-2'269.00	-10'000.00	-5'000.00
			Prévoyance professionnelle	-15'858.10	-8'000.00	-15'000.00
	<b>Autres charges personnel</b>		Frais de recherche de personnel	-3'135.15	-5'000.00	-1'000.00
			Frais de formation continue	-2'702.50	-6'000.00	-3'000.00
			Mandats externes	-5'544.52	-20'000.00	-50'000.00
	<b>Indemnités effectives</b>		Frais de repas et transports	-7'953.20	-8'500.00	-8'500.00
			Frais délégués FSP+CP	-2'066.60	-1'000.00	-2'000.00
		Frais AG AVP	-800.00	-5'000.00	-5'000.00	
		Frais retraite AVP	-2'757.75	-2'000.00	-2'000.00	
		Frais conférences et soirées	-3'111.65	-6'000.00	-10'000.00	
		Autres charges de personnel	-309.85	-800.00	-500.00	
		Loyer	-13'200.00	-13'200.00	-13'200.00	
Autres charges d'exploitation	<b>Charges de locaux</b>		Location des salles Ch. de Mornex	6'174.00	0.00	4'800.00
			Frais entretien locaux (ménage)	-5'925.51	-4'000.00	-6'000.00
			Frais entretien machines de bureau (photocopieuse)	-564.96	-1'500.00	-600.00
	<b>Entretien, réparation et remplacement</b>		Frais matériel/interventions informatiques	-655.09	-1'000.00	-1'000.00
			Assurances, Taxes, autorisations, licences	-1'051.55	-500.00	-1'000.00
		Licences et abonnements	-1'596.61	-2'300.00	-2'000.00	
	<b>Énergie et déchets</b>		Electricité et chauffage	-557.95	-1'000.00	-700.00
	<b>Admin et informatique</b>		Matériel de bureau	-2'602.89	-1'000.00	-3'000.00
			Littérature professionnelle	0.00	-500.00	-400.00
			Frais téléphone	-323.97	-1'500.00	-1'000.00
			Frais de port	-425.70	-1'000.00	-500.00
			Frais hébergement Internet, licences et maintenance	0.00	-500.00	-500.00
	<b>Cotisations</b>		Adhésion SUD	-13'140.00	-20'000.00	-15'000.00
			Cotisation GIRT	0.00	-5'000.00	-5'000.00
		Autres cotisations (ASLOCA)	-130.00	-150.00	-140.00	
<b>Honoraires</b>		Honoraires pour la comptabilité	-10'693.80	-7'000.00	-11'000.00	
		Honoraires pour le conseil juridique	0.00	-2'000.00	-3'000.00	
		Honoraires pour mandats ponctuels	0.00	0.00	0.00	
<b>Marketing</b>		Frais brochures membres et rapport d'activités	0.00	-2'000.00	0.00	
		Frais de publicité et charges média	-183.55	-1'000.00	-2'000.00	
<b>Amortissement</b>		Amortissements (machine de bureau 40%)	-400.00	-600.00	-300.00	
<b>Charges et produits financiers</b>		Frais de banque	-232.00	-300.00	-300.00	
		Produits financiers	317.85	2'000.00	300.00	
<b>Impôts</b>		Impôts sur la capital	-3'433.30	-4'000.00	-4'000.00	
		Impôts sur le bénéfice	-8'707.90		0.00	
	<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-270'403.35</b>	<b>-329'440.00</b>	<b>-332'000.00</b>	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>						
Produits nets		Cotisations membres actifs	342'296.00	330'000.00	335'000.00	
		Pertes sur cotisations, variations du du croire	-5'915.00	-500.00	-3'000.00	
		Escomptes	-5.85	0.00	0.00	
		Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	
		<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>336'375.15</b>	<b>329'500.00</b>	<b>332'000.00</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
	<b>BENEFICE NET</b>		<b>65'971.80</b>	<b>60.00</b>	<b>0.00</b>	
<b>Commentaires</b>						
	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					

# **Procès-verbal**

## **Assemblée générale du lundi 16 juin 2025 à 19h00**

### **En présence et en visio-conférence**

**Membres du Comité présent·es :** Line-France Bataillard Muller et David Bruno (Co-Président·es), Claudia Deplazes (Trésorière), Paul Leprévost, Romy Siegrist, Cécile Vandermarcq, Valentin Offredi.

**Membre du Comité excusé·es :** Jonathan Klemp

**Secrétariat :** Antoine Gilliéron (Secrétaire général) ; Prise du PV : Lisa Eggler (Assistante de direction).

### **1. Accueil**

Cette assemblée a lieu en présence et en visio-conférence sur la plateforme Zoom. Elle débute avec 33 membres ordinaires en salle et 14 en ligne. À cela s'ajoute, un peu après l'ouverture, 5 membres ordinaires dans la salle. Ainsi, à partir du point 6 de l'ordre du jour, 38 membres ordinaires sont présent·es dans la salle et 14 en ligne. Par ailleurs, le Comité (7 membres) prend part au vote lorsque la majorité des deux tiers est requise.

### **2. Approbation de l'ordre du jour**

Le Co-Président, David Bruno, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présent·es et présente l'ordre du jour proposé. Il précise que l'Assemblée Générale est enregistrée à des fins de rédaction du procès-verbal, et que l'ensemble des documents ont été envoyés dans les délais statutaires.

Il propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Une intervention de Monsieur Stephan Wenger, Président de la FSP ;
- Une présentation du programme FARP proposée par Madame Gerber.

Aucun autre point divers n'ayant été communiqué dans les délais impartis, ces deux ajouts sont les seuls à être soumis à l'assemblée.

**Nomination de deux scrutateurs·trices, décompte des voix :**

**33 en salle et 16 en ligne, soit un total de 49 membres votants.**

1. Accueil - présentation de M. Stephan Wenger, président de la FSP
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2024
4. Présentation des membres nouvellement affilié·es
5. Rapport d'activité et perspectives associatives
6. Modification des statuts (art. 8.7 et 8.9)
7. Élection à la vérification des comptes
8. Budget 2026
9. Élections et fins de mandats
10. Point sur les négociations tarifaires, par M. Stephan Wenger, président de la FSP
11. Divers

**L'ordre du jour est approuvé par 33 oui en salle et 12 en ligne ; 0 non en salle et 0 en ligne.**

### **3. Présentation de Stephan Wenger, Président de la FSP**

Line Bataillard, Co-Présidente de l'AVP, salue la présence de Stephan Wenger, Président actuel de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), dont le mandat se termine le 30 juin 2025. La nouvelle Coprésidence, élue depuis six mois, prendra le relais à cette date.

Elle revient brièvement sur le parcours de Stephan Wenger : coprésident de la FSP dès 2017, puis président à partir d'octobre 2023, à la suite de la démission d'Ivy Kadler. Il est également président de la Commission fédérale des professions de la psychologie depuis 2023. Une Assemblée des délégués se tiendra le 21 juin 2025 à Berne pour élire le nouveau Comité ; Stephan Wenger est candidat à cette élection, dans un contexte marqué par quelques incertitudes et ajustements de dernière minute.

Line Bataillard souligne l'engagement constant de Stephan Wenger dans les négociations ayant abouti à l'introduction du modèle de prescription. Ces discussions ont débuté dès 2016, se sont intensifiées en 2019, et ont été renforcées par la crise du COVID-19, qui a mis en évidence l'augmentation des besoins en soins psychologiques. La décision d'adopter ce modèle a été prise en 2021, avec une mise en œuvre dès 2022. Stephan Wenger a été une figure centrale de ce processus.

Elle met également en lumière son engagement en faveur du renforcement des relations entre la faïtière nationale et les cantons romands, contribuant à une meilleure cohésion et à une intensification des échanges. Ce rapprochement a permis de tisser des liens plus solides entre la FSP et les associations cantonales romandes.

Enfin, elle rappelle son implication pour défendre l'unité de la profession et la diversité des profils de psychologues représentés au sein de la FSP, qu'il s'agisse de psychologie générale ou appliquée. Elle évoque aussi l'importance des travaux en cours liés à la redéfinition des rôles dans le champ des professions psychologiques, amorcés à la suite de l'introduction du modèle de prescription.

Line Bataillard remercie chaleureusement Stephan Wenger pour son engagement. Il sera invité à prendre la parole ultérieurement au cours de la soirée.

#### **4. Approbation du PV de l'AG du 2 décembre 2024**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2024 est soumis à l'assemblée. Des remerciements sont exprimés concernant la clarté et la précision du document.

**Le PV est approuvé sans modification par 29 oui en salle et 12 en ligne ; 0 non en salle et 0 en ligne.**

#### **5. Présentation des membres nouvellement affiliés**

L'AVP souhaite la bienvenue aux nouveaux-elles membres de l'AVP. Cette année, l'association totalise un nombre de 84 admissions ; 55 démissions et un total de **1405 membres**.

Le seuil symbolique des 1'400 membres est ainsi franchi. L'augmentation est qualifiée de stable, bien que sujette à certaines fluctuations, que le Comité s'efforce d'analyser pour mieux répondre aux besoins des membres.

#### **6. Rapport d'activité et perspectives associatives pour 2025**

**David Bruno et Line-France Bataillard Muller**

Line Bataillard, Co-Présidente, présente le rapport d'activité de l'association et les perspectives à venir. Ce tour d'horizon couvre les travaux du Comité et des différentes commissions.

Un premier point porte sur la collaboration avec le **GIRT** (Groupement Intercantonal Romand et Tessinois), structure informelle réunissant les présidences d'associations cantonales pour discuter des problématiques spécifiques aux cantons romands et tessinois, et préparer collectivement les positions en vue des réunions de la FSP.

Parmi les sujets majeurs abordés ces derniers mois, la situation des psychothérapeutes assistant-es a suscité de nombreuses préoccupations, notamment en raison de pratiques

dans certains lieux de formation jugées problématiques, avec un encadrement insuffisant ou des statuts non conformes aux exigences légales. Des démarches ont été entreprises auprès de l'Office du médecin cantonal afin de clarifier les obligations, notamment la publication d'informations sur les conditions d'engagement et la nécessité d'une formation postgrade accréditée. À ce jour, les clarifications attendues n'ont pas encore été publiées, malgré plusieurs échanges.

Le Comité recommande par conséquent une grande prudence en matière de facturation à l'assurance de base, en soulignant qu'aucune prestation ne devrait être facturée avant le début effectif de la formation postgrade.

Un flou juridique persistant entoure également le délai entre l'acceptation dans une formation postgrade et le début de la pratique clinique. L'association souligne l'absence de réponse claire des autorités compétentes sur cette question.

La **Commission Éthique et Déontologie**, créée en juin 2024, est brièvement présentée. Elle offre un espace de réflexion sur des questions éthiques et déontologiques liées à la pratique, au-delà des aspects strictement juridiques. Elle intervient également en appui à la Commission de psychothérapie (COPT).

La **COPT** poursuit ses travaux en lien avec les enjeux de la pratique psychothérapeutique dans le canton. Outre les questions liées aux assistant·es en psychothérapie, elle est impliquée dans des discussions régionales autour de l'état du système psychiatrique vaudois. Un constat général est dressé : saturation des services ambulatoires et hospitaliers, manque de relève chez les psychiatres, files d'attente importantes et manque de fluidité dans les parcours de soins.

Face à cette situation, des interrogations émergent quant à la place que pourraient occuper les psychologues dans ce paysage, et à la nécessité de renforcer leur rôle et leur reconnaissance, notamment en valorisant les postes institutionnels et en imaginant de nouveaux modèles d'intervention.

Enfin, le Comité évoque les perspectives associatives, soulignant l'importance de nouvelles énergies pour poursuivre les nombreux projets en cours.

Le Co-Président, David Bruno, complète le rapport en présentant les projets menés dans plusieurs commissions actives, qui reflètent la diversité des profils et des besoins au sein de la profession.

La **Commission de psychologie** appliquée, coordonnée par Paul Leprévost mène une réflexion de fond sur les contours de la psychologie appliquée. L'objectif est de dépasser une définition par la négative et d'identifier clairement les métiers et compétences qui composent ce champ. Des synergies sont établies avec la Commission de la recherche pour mieux cerner le profil de compétences du·de la psychologue appliqué·e. Des contacts sont également engagés avec Autisme Suisse Romande pour développer une cartographie des psychologues intervenant dans ce domaine. Le groupe suit par ailleurs les réflexions de la FSP pour garantir la cohérence entre niveaux cantonal et national.

La **Commission des métiers de la recherche**, coordonnée par Valentin Offredi s'interroge sur la place spécifique des psychologues dans la recherche : institutions employeuses, reconnaissance du titre, parcours post-universitaires, insertion professionnelle, visibilité du métier. Des enjeux de statut, de valorisation, et de réseau sont identifiés comme prioritaires.

La **Commission de développement professionnel** travaille quant à elle sur l'évolution du marché du travail, les besoins actuels des psychologues et l'impact croissant de l'intelligence artificielle. Une collaboration est engagée avec l'association des alumni en psychologie de l'Université de Lausanne (APSYL) pour organiser un événement sur l'insertion professionnelle. Un sondage diffusé récemment révèle un sentiment d'isolement marqué, en particulier chez les psychologues hors champ psychothérapeutique. Des réponses sont envisagées via un événement de réseautage annuel et la relance d'un programme de parrainage.

Le Co-Président rappelle que tous ces projets sont portés bénévolement, en plus des charges professionnelles de chacun·e, et souligne la nécessité urgente de renforts pour assurer leur poursuite. Un appel est renouvelé à l'attention des membres présents et en ligne

## **7. Modification des statuts (8.7 et 8.9)**

Afin de déterminer la majorité qualifiée (2/3 des membres présent·es), un décompte des voix est effectué : **52 voix, majorité des 2/3 = 35**

L'assemblée examine une nouvelle proposition de modification des statuts, faisant suite au refus partiel de la version soumise lors de l'Assemblée Générale de décembre 2024. Les articles concernés sont notamment les articles 8.7 et 8.9, relatifs à la reconnaissance du système de juridiction de la FSP.

### **Modification des statuts art. 8.7**

Ancienne formulation :

*8.7 En cas de conflits entre l'AVP et les membres de la FSP ainsi que d'autres associations affiliées à la FSP, l'AVP reconnaît la FSP comme organe de conciliation.*

Nouvelle formulation :

**8.7 L'AVP reconnaît le système de juridiction de la FSP en cas de conflits entre l'AVP en tant qu'association, ses membres ordinaires et les membres de la FSP ainsi que d'autres associations affiliées à la FSP.**

La nouvelle formulation présentée vise à clarifier le périmètre concerné et à aligner les statuts de l'AVP sur ceux de la FSP. Elle tient compte des remarques exprimées par les membres lors de la dernière AG, en particulier sur l'imprécision de certains termes. La précédente version faisait notamment référence à un organe de conciliation qui n'existe plus dans la structure actuelle de la FSP.

Le système de juridiction de la FSP, tel que défini à l'article 32 de ses statuts, repose aujourd'hui sur deux chambres : la Chambre de déontologie (incluant un organe de médiation) et la Chambre des recours. Il est rappelé que l'adhésion à la FSP implique l'acceptation d'un code de déontologie commun et de ce système de juridiction, qui permet aux membres de faire recours en cas de litige avec un autre organe de la fédération.

Une intervention de Carlos Iglesias, ancien Président de l'AVP, exprime des interrogations sur les raisons pour lesquelles l'AVP fait face à un processus de validation statutaire plus complexe que d'autres associations affiliées. Il évoque notamment les allers-retours entre le Comité de l'AVP et le secrétariat général de la FSP, en comparaison avec les modifications

d'affiliation antérieures (ex. de 2013) qui avaient été imposées simultanément à toutes les associations.

Stephan Wenger, Président de la FSP, apporte des éléments de réponse. Il précise que les modifications statutaires sont désormais validées au cas par cas, au fil des demandes formulées par les associations, afin d'éviter d'imposer simultanément des changements à l'ensemble des 44 associations membres. Il confirme que la version initialement proposée par l'AVP n'était pas recevable car elle faisait référence à un organe inexistant, et que la version actuelle vise simplement à assurer la cohérence avec les statuts en vigueur de la FSP.

La discussion est close après ces explications. Le vote sur la modification des statuts intervient dans un point ultérieur.

Vote sur l'adoption de la modification de l'article 8.7 telle que proposée par le Comité, **majorité des 2/3 requise** :

**47 OUI : 35 en salle, 12 en ligne**

**5 NON : 3 en salle, 2 en ligne**

### **Modification des statuts art. 8.9**

Nos statuts initiaux :

*8.10 Pendant la collaboration de l'AVP avec la FSP, les articles 3.1 et 8.1 à 8.10 ne pourront être modifiés qu'avec l'approbation de la FSP.*

Modification proposée par la FSP pour notre AG du 10.06.2024 :

*8.9 Pendant la collaboration de l'AVP avec la FSP, les statuts ne peuvent être modifiés qu'avec l'approbation de la FSP.*

Proposition du Comité de l'AVP pour l'AG du 02.12.2024 :

*Suppression de l'article 8.9*

Amendement du Comité de l'AVP sur proposition FSP lors de l'AG du 02.12.2024 (refusé par l'AG) :

*8.9 Tant que l'AVP est une association affiliée reconnue de la FSP, les modifications des statuts ne peuvent se faire qu'en accord avec (qu'avec l'approbation de) la FSP. La FSP peut refuser des modifications (uniquement) s'il existe des contradictions avec les statuts de la FSP.*

Nouvelle formulation :

***8.9 Tant que l'AVP est une association affiliée reconnue de la FSP, les modifications des statuts ne peuvent se faire qu'en accord avec la FSP. La FSP peut refuser des modifications uniquement s'il existe des contradictions avec les statuts de la FSP.***

Il est rappelé que selon l'article 29, lettre n, des statuts de la FSP, le Comité de cette dernière est chargé d'approuver les modifications statutaires des associations affiliées. Ce cadre réglementaire justifie l'examen systématique des statuts par la FSP lorsqu'une association propose une modification.

L'assemblée est invitée à poser des questions. Carlos Iglesias exprime son étonnement quant à la complexité et à la durée du processus pour l'AVP, en comparaison avec d'autres associations. Il interroge spécifiquement la logique qui pousse la FSP à ne pas se limiter aux articles touchant directement au système de juridiction, mais à examiner l'ensemble des statuts, même en l'absence de contradiction manifeste.

Stephan Wenger, président de la FSP, apporte des explications complémentaires. Il rappelle que si les statuts de chaque association lui appartiennent pleinement, ils doivent néanmoins rester cohérents avec ceux de la FSP dans le cadre fédératif. Cette exigence vise à garantir une homogénéité de fonctionnement entre les 44 associations membres.

Il précise que la FSP n'impose aucune modification si les statuts proposés ne présentent pas de contradiction avec ses propres textes. Toutefois, des précédents ont démontré que certaines modifications locales peuvent entrer en conflit avec les statuts fédéraux sans que cela soit immédiatement visible (par exemple sur la qualité de membre ou la suspension de cotisations). La FSP relit donc les statuts dans leur ensemble pour prévenir ces situations. En cas de contradiction avérée, une justification est fournie.

L'assemblée remercie Stephan Wenger pour sa présence et les éclaircissements apportés, mettant fin à une attente de plusieurs mois quant à la position officielle de la FSP sur ces questions.

Vote sur l'adoption de la modification de l'article 8.9 telle que proposée par le Comité, **majorité des 2/3 requise** :

**45 OUI : 36 en salle, 9 en ligne**

**3 NON : 4 en salle, 3 en ligne**

- **Les modifications des statuts des article 8.7 et 8.9 de l'AVP sont adoptées.**

## **8. Présentation des comptes 2024**

L'exercice présente un résultat positif, avec un bénéfice de **CHF 70'030.38**.

Avant de procéder à l'approbation des comptes, la Trésorière, Claudia Deplazes, informe l'assemblée d'un point statutaire : la vérification des comptes n'a été réalisée que par une seule personne, en raison d'une vacance non pourvue au sein de la commission de vérification depuis une année. Les statuts prévoient normalement deux vérificateur-trices.

Dans ce contexte, l'assemblée doit voter une entrée en matière pour se prononcer sur la possibilité d'approuver les comptes malgré cette irrégularité formelle. Il est précisé qu'en plus de la vérification, la comptabilité est tenue et clôturée par une fiduciaire, assurant un double contrôle de qualité tout au long de l'année.

Aucune objection ni question particulière n'est formulée. Une remarque souligne l'importance du rôle professionnel d'un fiduciaire dans la fiabilité des comptes.

**Vote d'entrée en matière :**

**49 OUI : 38 en salle, 11 en ligne**

**0 NON : 0 en salle, 0 en ligne**

Présentation des comptes 2024 présentant un résultat positif, avec un bénéfice de CHF 70'030.38.

		COMPTES AVP 2024				
CHARGES D'EXPLOITATION		COMPTES 2023	BUDGET 2024	COMPTES 2024		
Charges de personnel	Charges de personnel					
		Salairé secrétariat général	-23 999.95	-95 000.00	-85 339.00	
		Salairé assistanat de direction	-71 429.95	-52 000.00	-38 367.80	
		Soutien administratif (mise sous pli)	-904.20	0.00	0.00	
		Salairé président	-3 574.25	0.00	0.00	
		Prestation des assurances sociales	1 249.35	0.00	0.00	
	Comité et commissions		Dédommagement coprésidence	-8 000.00	-12 000.00	-9 500.00
			Dédommagement membres comité	-2 280.00	-10 000.00	-4 100.00
			Dédommagement trésorière + vérification comptes	-3 120.00	-3 200.00	-2 090.00
			Dédommagement membres commissions	-2 755.00	-9 000.00	-6 020.00
	Charges sociales		AVS, AI, APG, assurance chômage	-7 301.55	-20 000.00	-15 589.60
			Assurance accidents	-355.10		-352.45
			Assurance indemnités journalières en cas de maladie	-3 693.85		-9 200.90
	Autres charges personnel		Prévoyance professionnelle	-4 930.95		-4 276.10
			Frais de recherche de personnel	-26 188.35	-3 000.00	-2 843.03
		Frais de formation continue	-150.00	-1 600.00	-150.00	
Indemnités effectives		Frais de repas et transports	-8 407.94	-8 000.00	-6 908.11	
		Frais délégués FSP+CP	-2 122.00	-3 000.00	-3 082.00	
		Frais AG AVP	-10 515.00	-12 000.00	-9 596.56	
		Frais retraite AVP	-468.00		-783.00	
		Frais conférences et soirées	-420.00		-606.00	
Charges de locaux		Autres charges de personnel	-249.90	-800.00	-315.40	
		Loyer	-13 200.00	-13 200.00	-13 200.00	
Entretien, réparation et remplacement		Frais entretien locaux (ménage)	-3 689.85	-2 500.00	-3 689.85	
		Frais entretien machines de bureau (photocopieuse)	-775.68	-2 000.00	-1 212.95	
Assurances, Taxes, autorisations, Accèss		Frais matériel/interventions informatiques	0.00	-1 000.00		
		Assurances entreprise et ECA	-427.30	-400.00	-381.10	
Energie et déchets		Licences et abonnements	-1 418.68		-2 595.97	
		Electricité et chauffage	-717.20	-700.00	-746.85	
Admin et informatique		Matériel de bureau	-6 352.86	-2 000.00	-1 155.50	
		Littérature professionnelle	-44.10		-44.10	
		Frais téléphone	-1 147.55	-2 000.00	-1 128.80	
		Frais de port	-2 198.95	-1 500.00	-1 054.40	
		Frais hébergement site internet, licences et maintenance	-4 963.75	-3 000.00	-165.05	
	Cotisations		Adhésion SUD	-10 645.00	-15 900.00	-13 140.00
			Cotisation GIRT	0.00	-4 600.00	0.00
	Honoraires		Autres cotisations (ASLOCA)	-120.00	-120.00	-250.00
			Honoraires pour la comptabilité	-7 734.05	-7 000.00	-9 349.20
			Honoraires pour le conseil juridique	-2 392.50	-1 000.00	0.00
Marketing		Honoraires pour mandats ponctuels	-958.60	0.00	0.00	
		Frais brochures membres et rapport d'activités	0.00	-1 000.00		
Amortissement		Frais de publicité et charges média	-574.65		-575.00	
		Amortissements (machine de bureau 40%)	-900.00	-320.00	-600.00	
Charges et produits financiers		Frais de banque	-221.05	0.00	-243.15	
		Pertes sur cotisations, variations du du croire	-2 125.00		-16 527.50	
Impôts		Escomptes	10.00		-3.20	
		Impôts sur le capital	-2 437.30	-4 523.95	-2 569.10	
BUDGET réserves		Impôts sur le bénéfice			-4 552.60	
		Réserves en cas d'imprévu 15%				
		<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-242 650.71</b>	<b>-292 363.95</b>	<b>-272 304.27</b>	
				<b>-43 854.59</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Produits nets		Cotisations membres actifs	293 759.05	330 000.00	334 835.00	
		Location des salles Ch. de Morex	1 182.26	2 000.00	1 798.80	
		Produits financiers	471.10		1 550.85	
		Produits exceptionnels			4 200.00	
		Transitoires				
		<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>295 412.41</b>	<b>332 000.00</b>	<b>342 384.65</b>	
RESULTAT FINANCIER						
		<b>BENEFICE NET</b>	<b>52 761.70</b>	<b>-4 218.54</b>	<b>70 080.38</b>	
Commentaires						
		1	Vacance à l'assistant de direction durant l'été 2024			
		2	Réattribution des charges de dédommagement du comité (admin)			
		3	Adaptation LPP au secrétariat			
		4	Exonération de la cotisation au GIRT			
		5	Mise à jour du fichier des membres avec mouvement comptable des cotisations dues			
		6	Impôt sur le bénéfice, au vu du résultat 2024			

Anne-France Tille, vérificatrice des comptes, présente brièvement son rapport. Elle indique que l'examen des écritures comptables n'a révélé aucune erreur. Les pièces justificatives sont en ordre et correspondent aux factures. Elle souligne effectuer ce travail depuis plus de 20 ans sans avoir jamais relevé d'anomalie, et adresse ses félicitations à la comptable et au Comité.

Elle invite l'Assemblée générale à approuver les comptes qui lui sont soumis, d'en donner la décharge au Comité et de remercier la Trésorière pour son travail.

Le Comité remercie chaleureusement Anne-France Tille pour son engagement dans la gestion comptable de l'association depuis plusieurs années. Il est précisé qu'elle assumera prochainement une fonction de suppléance. L'annonce est saluée par des applaudissements de l'assemblée.

#### **Vote d'approbation des comptes 2024 :**

**46 OUI : 36 en salle, 10 en ligne**

**0 NON : 0 en salle, 0 en ligne**

### **9. Election à la vérification des comptes**

En raison de la vacance constatée dans l'organe de vérification des comptes, deux nouvelles personnes se sont proposées pour en assurer la charge :

- Anne Saito-Rothenberger, psychologue psychothérapeute d'orientation systémique aujourd'hui à la retraite, elle a exercé en institution et en cabinet privé, notamment chez Appartenances (2013-2022) et à Clarens. Titulaire d'un master en psychologie de l'Université de Lausanne, elle a débuté son parcours par une maturité fédérale en économie, droit et comptabilité dans le canton de Saint-Gall. Également engagée en politique, elle est conseillère communale Verte à Montreux depuis 2015 et siège à la commission des finances. Depuis sa retraite en 2022, elle accompagne des personnes dans la gestion de leurs finances privées. Elle est mère de deux enfants adultes, économiste et architecte.

- Marion Coriton est Psychologue spécialisée en psychothérapie systémique, installée dans son cabinet privé à Lausanne depuis 2022 et fondatrice de l'Association des PsySolidaires en 2016. Ancienne membre de Comité de l'Association vaudoise des systemicien·nes (AVDITS), elle y assume un rôle de vérificatrice de compte depuis sa démission du Comité en 2024. Pendant ses études universitaires, Marion Coriton a également été Trésorière à l'Association des étudiant·es en psychologie de l'Unil (EPSYL). Marion Coriton se propose aujourd'hui en tant que vérificatrice des comptes de l'AVP afin de pouvoir contribuer aux actions de son association professionnelle cantonale, à la hauteur de ses disponibilités actuelles.

Le Comité recommande ces deux candidatures, saluant leur motivation et leur engagement pour assurer la co-vérification des comptes.

Anne-France Tille, actuelle vérificatrice, se retire de la fonction principale pour devenir suppléante, afin d'accompagner les nouvelles personnes dans la transition. Elle indique que cet engagement a été pour elle une façon de participer à la vie associative tout en laissant aujourd'hui la place à de nouvelles énergies, tout en restant disponible en cas de besoin ponctuel.

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée. Les deux candidatures sont chaleureusement applaudies, bien que les personnes concernées soient absentes.

### **Election à la vérification des comptes :**

**Les deux candidates sont élues en bloc par 50 voix, 38 en salle, 12 en ligne.**

## **10. Approbation du budget 2026**

Le budget 2026, transmis avec la convocation, est présenté à l'assemblée. Il inclut un comparatif avec le budget 2025 ainsi qu'avec les comptes 2024.

Ce budget se veut globalement linéaire par rapport à l'année précédente, les entrées restant stables. Il est équilibré et intègre principalement les charges de personnel (salariés, dédommagements du Comité et des commissions). Le Comité réaffirme sa volonté de

renforcer le travail des commissions, ce qui se traduit par une augmentation ciblée des dépenses dans ce domaine.

Un travail de réorganisation budgétaire a été mené avec le fiduciaire afin d'améliorer la lisibilité des lignes comptables. Certaines rubriques, précédemment globalisées, sont désormais mieux détaillées dans le budget 2026, ce qui explique la présence de nouvelles lignes ou de "blancs" par rapport à 2025.

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

**Vote d'approbation du budget 2026 :**

**49 OUI : 37 en salle, 12 en ligne**

**0 NON : 0 en salle, 0 en ligne**

		<b>BUDGET 2026</b>				
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>COMPTES 2024</b>	<b>BUDGET 2025</b>	<b>BUDGET 2026</b>		
<b>Charges de personnel</b>	<i>Charges de personnel</i>	Salaire secrétariat général	-85 339.00	-96 000.00	-96 000.00	
		Salaire assistantat de direction	-38 367.80	-36 000.00	-45 000.00	
	<i>Comité et commissions</i>		Dédommagement coprésidence	-9 500.00	-12 000.00	-9 500.00
			Dédommagement membres comité	-4 100.00	-10 000.00	-10 000.00
			Dédommagement trésorière + vérification comptes	-2 090.00	-1 620.00	-2 090.00
	<i>Charges sociales</i>		Dédommagement membres commissions	-6 020.00	-10 000.00	-8 000.00
			AVS, AI, APG, assurance chômage	-15 589.60	-30 000.00	-18 000.00
			Assurance accidents	-352.45		-500.00
			Assurance indemnités journalières en cas de maladie	-9 200.90		-10 000.00
	<i>Autres charges personnel</i>		Prévoyance professionnelle	-4 276.10		-8 000.00
		Frais de recherche de personnel	-2 843.03		-5 000.00	
<b>Indemnités effectives</b>		Frais de formation continue	-150.00	-3 000.00	-6 000.00	
		Frais de repas et transports	-6 908.11	-8 500.00	-8 500.00	
		Frais délégués FSP+CP	-3 082.00	-2 000.00	-1 000.00	
		Frais AG AVP + événement	-9 596.56	-8 000.00	-5 000.00	
		Frais retraite AVP	-783.00	-2 000.00	-2 000.00	
		Frais conférences et soirées	-606.00	-3 000.00	-6 000.00	
		Autres charges de personnel	-315.40	-900.00	-800.00	
		Loyer	-13 200.00	-13 200.00	-13 200.00	
<b>Charges de locaux</b>		Frais entretien locaux (ménage)	-3 689.85	-3 000.00	-4 000.00	
		Frais entretien machines de bureau (photocopieuse)	-1 212.95	-1 000.00	-1 500.00	
<b>Entretien, réparation et remplacement</b>		Frais matériel/interventions informatiques		-1 000.00	-1 000.00	
		Assurances, Taxes, autorisations, licences	Assurances entreprise et ECA	-381.10	-500.00	-500.00
<b>Assurances, Taxes, autorisations, licences</b>		Licences et abonnements	-2 595.97		-2 300.00	
		Énergie et déchets	Electricité et chauffage	-746.85	-700.00	-1 000.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<i>Admin et informatique</i>		Matériel de bureau	-1 155.50	-2 000.00	-1 000.00
			Littérature professionnelle	-44.10		-500.00
		Frais téléphone	-1 128.80	-1 500.00	-1 500.00	
		Frais de port	-1 054.40	-1 000.00	-1 000.00	
		Frais hébergement site internet, licences et maintenance	-165.05	-3 000.00	-500.00	
	<i>Cotisations</i>		Adhésion SUD	-13 140.00	-15 900.00	-20 000.00
			Cotisation GIRT	0.00	-4 600.00	-5 000.00
		Autres cotisations (ASLOCA)	-250.00	-120.00	-150.00	
	<i>Honoraires</i>		Honoraires pour la comptabilité	-9 349.20	-9 000.00	-7 000.00
			Honoraires pour le conseil juridique	0.00	0.00	-2 000.00
	Honoraires pour mandats ponctuels	0.00	-4 000.00	-20 000.00		
<i>Marketing</i>		Frais brochures membres et rapport d'activités		-3 000.00	-2 000.00	
		Frais de publicité et charges média	-575.00	-2 500.00	-1 000.00	
<i>Amortissement</i>		Amortissements (machine de bureau 40%)	-600.00	-320.00	-600.00	
	<i>Charges et produits financiers</i>		Frais de banque	-243.15	0.00	-300.00
		Pertes sur cotisations, variations du du croire	-16 527.50		-500.00	
<b>Impôts</b>		Escomptes	-3.20		0.00	
		Impôts sur la capital	-2 569.10	-4 523.95	-4 000.00	
		Impôts sur le bénéfice	-4 552.60			
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-272 304.27</b>	<b>-293 883.95</b>	<b>-331 940.00</b>		
<i>BUDGET réserves</i>			<b>-44 082.59</b>	<b>-49791</b>		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>						
<b>Produits nets</b>		Cotisations membres actifs	334 835.00	330 000.00	330 000.00	
		Location des salles Ch. de Mornex	1 798.80	1 000.00	0.00	
		Produits financiers	1 550.85	1 000.00	2 000.00	
		Produits exceptionnels	4 200.00	6 000.00	0.00	
		<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>342 384.65</b>	<b>338 000.00</b>	<b>332 000.00</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>						
<b>BENEFICE NET</b>		<b>70 080.38</b>	<b>33.46</b>	<b>60.00</b>		

## **11. Elections et fins de mandat**

Deux membres quittent officiellement le Comité : **Romy Siegrist** et **Jonathan Klemp**.

Jonathan Klemp, absent lors de cette séance, est remercié pour son engagement, son sens politique et ses apports dans les discussions stratégiques.

Romy Sigrist est saluée par un discours du Comité retraçant son engagement depuis son arrivée en décembre 2020, en pleine pandémie.

### **Ré-élection au Comité**

L'assemblée est également invitée à se prononcer sur la réélection de Line Bataillard au Comité, en tant que Co-Présidente de l'AVP, son mandat arrivant à échéance après trois années d'engagement.

Line Bataillard se retire momentanément de la salle pendant le vote.

Aucune question ni remarque n'est formulée. Le vote est lancé :

### **Election au Comité :**

**Madame Line Bataillard est réélue au Comité et à la Co-Présidence par 50 voix, 38 en salle et 12 en ligne.**

Elle est chaleureusement applaudie à son retour dans la salle.

### **Départ au secrétariat administratif**

Un dernier départ est annoncé, celui de Lisa Egger, Assistante de direction, qui quitte l'association après un passage certes bref, mais particulièrement marquant. Son professionnalisme et sa présence dynamique sont salués par le Comité.

## **12. Point sur les négociations tarifaires par Stephan Wenger, Président de la FSP**

### **Présentation par Stephan Wenger, Président de la FSP**

À la demande du Comité, Stephan Wenger fait un point de situation sur les négociations tarifaires en cours concernant la psychothérapie.

Il précise s'adresser principalement aux psychothérapeutes, tout en rappelant que les avancées obtenues dans ce domaine ont des retombées positives sur l'ensemble de la profession.

La présentation débute par un rappel du contexte difficile : augmentation des coûts de la santé, pression sur les primes d'assurance, et image brouillée des professions psychologiques dans le grand public.

Les négociations sont qualifiées de complexes et exigeantes, avec un déséquilibre notable : les assureurs disposent de temps et de ressources importantes, contrairement aux prestataires. Cela crée une pression permanente sur ces derniers.

La FSP a donc professionnalisé ses démarches en constituant une équipe dédiée, composée d'un avocat spécialisé, de deux psychothérapeutes, d'un chef de projet, d'experts en tarification et en analyse de données, ainsi que de cabinets juridiques extérieurs. En trois ans, plus de 200 réunions ont été menées avec les assureurs.

### **2. Structure tarifaire – version 2**

La structure tarifaire (V2) a été formellement déposée à l'OFSP récemment, avec l'accord conjoint de la FSP, de H+ (hôpitaux) et des assureurs. Il s'agit d'une avancée importante, bien qu'elle ne constitue qu'une étape partielle du processus.

### **3. Concept de monitoring des coûts**

Un obstacle majeur subsiste : l'exigence d'un concept de monitoring des coûts, à fournir en parallèle de la structure tarifaire.

L'enjeu porte notamment sur les mesures correctives en cas de dépassement des seuils. Les assureurs demandent des ajustements automatiques, ce que la FSP refuse. Une solution transitoire avait été évoquée (commission paritaire), mais le désaccord reste entier à ce stade. Le dépôt officiel du concept est prévu au plus tard en septembre.

#### **4. Améliorations dans la nouvelle structure**

Plusieurs améliorations ont été obtenues dans cette V2 :

- Facturation possible des co-thérapies pour les thérapies familiales ;
- Séances avec les parents d'enfants suivis, en l'absence de l'enfant, désormais facturables ;
- Interprétation de tests à distance également facturable, sans obligation de séance en présentiel dans les 30 jours.

#### **5. Prochaine étape : négociation du tarif**

Une fois la structure validée, commencera la négociation sur le tarif lui-même, c'est-à-dire le montant facturable.

Cette phase repose sur des modèles de coûts construits à partir des données des psychothérapeutes (charges, temps de travail, infrastructure, etc.).

Les assureurs remettent déjà en question la validité des données, prétextant des changements conjoncturels (ex. inflation). Pour cette raison, la FSP appelle à la participation au projet PsyData, qui consiste à transmettre automatiquement et de manière anonymisée ses données via la Caisse des médecins.

#### **6. Remboursements rétroactifs**

Une inquiétude croissante concerne les risques de remboursements rétroactifs, en cas d'acceptation future d'un tarif inférieur à l'actuel.

La FSP rappelle qu'elle n'acceptera pas de tarif inférieur au provisoire actuel. Des conseils juridiques sont recommandés, notamment en matière de structure juridique (création de Sàrl/SA), bien que cela ne protège pas totalement.

#### **7. Scénarios d'approbation**

Une fois le tarif négocié :

- Si un accord est trouvé avec les assureurs, les cantons doivent encore l'approuver ;

- Si les cantons refusent ou si les négociations échouent, les cantons fixent eux-mêmes le tarif, ce qui pourrait rallonger encore le processus ;
- En cas de désaccord, un recours au Tribunal fédéral est possible, ce qui rend peu probable une entrée en vigueur avant 2027.

### **8. Pressions politiques et rôle des membres**

Le lobbying parlementaire est actif mais peu déterminant à ce stade. La FSP concentre ses efforts sur les cantons et l'administration fédérale.

Un appel est lancé aux membres pour une communication responsable sur les réseaux sociaux. Des publications mal formulées peuvent nuire aux négociations. En revanche, des témoignages réalistes sur la situation de terrain sont utiles, voire stratégiques.

### **9. Mobilisations et manifestations**

Une manifestation prévue en août à Berne par un collectif de psychothérapeutes assistants n'est pas soutenue officiellement par la FSP, bien que sa motivation soit comprise.

La FSP souhaite éviter les contradictions entre négociation formelle et action militante publique.

### **10. Conclusion**

Stephan Wenger conclut en soulignant que les canaux officiels de la FSP restent limités dans ce qu'ils peuvent communiquer publiquement, afin de ne pas nuire aux discussions en cours.

Il invite les membres à poser leurs questions directement pour bénéficier d'informations complémentaires non diffusables par écrit.

### **13. Divers**

Julia Gerber, responsable de la FARP, présente le nouveau programme de formation 2025-2026. De plus, elle annonce que la FARP fêtera ses 20 d'existence en septembre et que pour cette occasion un événement d'anniversaire aura lieu le 26 avril 2026.

L'Assemblée générale est levée à 21h15.